



N° FIN/2011/24

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 avril 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 avril 2011	En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 28

Séance du mercredi 27 avril 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt sept avril deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Saint-Aubin-sur-Yonne, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Alain GREMET (suppléé par Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU), Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Pierre ROUSSEAU (suppléé par M. Alain GREMET),
Monsieur Laurent CHAT (pouvoir à Mme Gisèle DUMONT)
Madame Valérie BRUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Vote des taux de TEOM pour 2011.

N° FIN/2011/24

Conseil communautaire du
27 avril 2011

OBJET : Vote des taux de TEOM pour 2011.

VU la délibération du 1er octobre 2004 a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter de l'année 2005 et a créé un zonage de perception de la taxe pour tenir compte du service rendu,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2006 modifiant le zonage de perception de la taxe en ne laissant subsister que deux zones,

CONSIDERANT que dans le cadre de la préparation du budget primitif de l'exercice 2011 et en particulier de l'état annexe des déchets ménagers, il est apparu que ce dernier se trouvait en déficit en l'absence de recettes supplémentaires, notamment afin d'assurer le nouveau service de collecte en porte à porte des déchets issus du tri.

CONSIDERANT l'article 1636 B sexies III du Code Général des Impôts fixant les modalités de vote des taux,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour et 1 contre (M.LEAU).

FIXE les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante pour l'année 2011.

	Bases prévisionnelles	Taux 2011	Produits attendus
Joigny	8 975 065	11,17 %	1 002 514,76 €
Béon-Bussy en Othe- Champlay-Looze- Villecien	1 976 144	7,38 %	145 839,42 €
totaux			1 148 354,18 €

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 2/05/2011

date de publication : 3/05/2011

